

Nous rappelons que la directive du parlement européen du 11 mars 1996 transposée dans le droit de la propriété intellectuelle français par la loi n° 98-536 du 1er juillet 1998, instaure des dispositions relatives **au droit d'auteur** (droits moraux et patrimoniaux) et des dispositions relatives **au droit sui generis** du producteur de bases de données.

Concernant la structure de notre base de données, selon l'article 5 de la directive du parlement européen citée plus haut, l'auteur possède le droit exclusif de faire ou d'autoriser :

- la reproduction permanente ou provisoire, en tout ou en partie, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit ;
- la traduction, l'adaptation, l'arrangement et toute autre transformation ;
- toute forme de distribution au public de la base ou de ses copies ;
- toute communication, exposition ou représentation au public ;
- toute reproduction, distribution, communication, exposition ou représentation au public des résultats des actes visés au point suivant.

Concernant les contenus, sauf mention contraire ou autorisation préalable, il est interdit de procéder à :

- « **l'extraction**, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit » (CPI, art. L. 342-1, al. 1)
- « **la réutilisation**, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme » (CPI, art. L. 342-1, al. 2).

Hormis ces restrictions relatives au droit de la propriété intellectuelle, nous encourageons nos utilisateurs à exploiter les ressources proposées sur FLEURON à des fins **d'utilisation privées** et notamment dans le cadre d'une utilisation **à des fins pédagogiques**.

Pour toute demande, contacter la responsable du projet pour le laboratoire ATILF (Université de Lorraine et CNRS) **Virginie André** : Virginie.Andre@univ-lorraine.fr

Textes de références :

- Directive 96/9/ CE du Parlement européen et du Conseil, du 11 mars 1996, concernant la protection juridique des bases de données :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A31996L0009>

- Article L112-3 du code de la propriété intellectuelle concernant la protection juridique des bases de données :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006278879/

- Article L341-1 du code de la propriété intellectuelle :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006279245/

- Article L342-1 code propriété intellectuelle :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006279247/